



La pêche de sauvegarde consiste à récupérer le poisson dans une rivière, canal, bief ou bras de rivière dont le niveau d'eau baisserait naturellement (étiage sévère) ou de manière volontaire pour, par exemple, réaliser des travaux.

La pêche de sauvegarde, c'est du sérieux: les pêcheurs veulent récupérer les poissons qu'ils ont payés. Après tout, on n'ouvre pas non plus les portes toutes grandes d'un parc de chasse pour laisser sortir le gibier qui n'aurait pas été tué.

C'est un mode économe de gestion du cheptel.

Là où cela devient cocasse, c'est l'importance donnée à cette intervention quasi religieusement « capitale » [à vocation plus économique qu'environnementale et en aucun cas imaginée par bienveillance pour le bien-être animal] exigée par l'administration, quand il s'agit d'un petit cours d'eau ou d'un tout petit bief.

Nous ne comptons plus les courriers des DDT qui imposent cette opération [très étroitement surveillée le jour « j » par les agents de l'ONEMA] pour des tronçons de petits biefs, de minuscules bras de rivières... alors que rien ne semble avoir été réalisé pour un bras du Cher de 10 mètres de large ?

La vie piscicole ne semble pas bénéficier des mêmes attentions en fonction du statut de la rivière. Nous observons la même iniquité concernant les étangs publics. Cela rend moins légitime l'acharnement dont font l'objet les petits cours d'eau et les étangs privés.

Première conséquence : les petits propriétaires préfèrent ne rien faire du tout... autorités en charge de l'eau et ONG déplorent ensuite leur inertie,

Seconde conséquence : la Fédération des pêcheurs d'Indre et Loire pourra ré-empoissonner.

Mais nous étions déjà rassurés car: « *une forte mortalité prouve... qu'il y a une grande richesse du milieu halieutique* ».

